

RÈGLEMENT DU CONCOURS

La Ville de Trois-Rivières organise un concours dans le cadre de l'événement **Labo3R** qui se tiendra le 26 septembre 2026, afin de remercier les personnes participantes.

1. COMMENT PARTICIPER

- 1.1. Pour être éligible au concours Labo3R, la participante ou le participant doit :
 - Remplir le questionnaire Forms ([hyperlien](#)) lors de l'événement.

2. ADMISSIBILITÉ

- 2.1. Pour être éligibles, les personnes participantes doivent être âgées de 18 ans et plus et résider, travailler ou être propriétaires sur le territoire de Trois-Rivières.
- 2.2. S'il répond à ces conditions, le personnel municipal peut également participer.
- 2.3. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de personnes participantes pendant la période du concours.
- 2.4. Limite d'une participation valide par personne participante pour la période du concours.
- 2.5. La personne gagnante doit avoir répondu correctement au formulaire Forms.
- 2.6. Aucun achat requis.
- 2.7. Période du concours : 26 septembre de 13 h à 17 h.

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

- 3.1. Deux (2) prix seront attribués par un tirage au sort le 28 septembre 2026 parmi toutes les personnes ayant participé au concours.
- 3.2. Chacune des personnes gagnantes recevra deux cartes-cadeaux d'une valeur de 100 \$:
 - 50 \$ à la SDC du centre-ville de Trois-Rivières
 - 50 \$ au Centre Les Rivières
- 3.3. La Ville de Trois-Rivières communiquera avec la personne gagnante par courriel dans les dix (10) jours ouvrables suivant le tirage au sort.
- 3.4. Pour réclamer son prix, la personne gagnante devra répondre au courriel dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'envoi du message en indiquant son numéro de téléphone, son adresse courriel et son adresse postale.
- 3.5. Le prix devra être récupéré en personne à l'accueil du centre de service citoyen est situé au 200, rue De Grandmont, pendant les heures d'ouverture.
- 3.6. S'il est impossible de joindre la personne gagnante dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage au hasard, son inscription sera annulée et une autre personne gagnante sera tirée au sort jusqu'à ce que le prix soit attribué.

4. AUTRES MODALITÉS

- 4.1. La personne gagnante dégage la Ville de Trois-Rivières de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de sa participation concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- 4.2. La personne gagnante dégage la Ville de Trois-Rivières de toute responsabilité liée à une mauvaise compréhension ou application des règles par la personne gagnante.
- 4.3. La personne gagnante dégage la Ville de Trois-Rivières de toute responsabilité en cas de blessure, d'accident, de perte ou de tout autre problème lié au prix.
- 4.4. Ce concours n'est pas associé à Facebook ni Instagram, ni géré, ni approuvé ou commandité par Facebook ni Instagram. Facebook et Instagram ne peuvent, en aucun temps, être tenus responsables.
- 4.5. La Ville de Trois-Rivières n'offre aucune garantie quant au prix gagné et la personne gagnante devra faire affaire directement avec le fournisseur en cas de dommage ou de perte, s'il y a lieu.
- 4.6. Le refus d'accepter le prix libère la Ville de Trois-Rivières de toute responsabilité et obligation vis-à-vis de la personne gagnante.
- 4.7. La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont la Ville de Trois-Rivières se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
- 4.8. S'il y a lieu, les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'adresse courriel, sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les personnes participantes consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 4.9. La Ville de Trois-Rivières se réserve le droit de mettre fin au concours sans préavis.
- 4.10. Le concours et son règlement sont régis par les lois de la province du Québec et sont interprétés conformément à celles-ci.
- 4.11. Le règlement du concours est disponible en ligne ou sur demande à l'adresse courriel communications@v3r.net.